
Nombre de membres**Séance du samedi 05 septembre 2020****en exercice:** 15

L'an deux mille vingt et le cinq septembre l'assemblée régulièrement convoqué le 02 septembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Yannick TOURNADRE.

Présents : 12**Votants:** 15

Sont présents : Yannick TOURNADRE, Emilie CHABORY, Alain CONSTANTIN, Odile DAUPHIN, Christian FEREYROLLES, François FEREYROLLES, Christiane GAYDIER, René JAL, Djamilia MESSERLIN, Patrick MEYNIE, Marine OGHEARD, Antoine TEILLOT

Représentés : Martine BORREL par Odile DAUPHIN, Fabienne CHARBONNEL par Christiane GAYDIER, Christine SEPCHAT par Marine OGHEARD

Excuses:**Absents:****Secrétaire de séance :** Alain CONSTANTIN

En préambule, M. le Maire demande la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la date d'adhésion de la commune à l'ADIT (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale). Une délibération complémentaire doit être prise pour fixer cette adhésion à compter du 1er janvier 2021. Après délibération, le conseil municipal valide ce point et cette date.

Le compte-rendu de la séance précédente est signé par l'ensemble des membres présents.

Objet: Appel à projet (ancienne scierie Roux) -

La commune de LA TOUR D'AUVERGNE dispose d'un bâtiment communal, situé sur la RD 203 "Route de Tauves", susceptible d'accueillir une activité commerciale ou artisanale.

Dans ce cadre, la commune souhaite lancer un appel à projets pour ce bâtiment "scierie/moulin Henri Roux" :

"en sommeil depuis les années soixante, cette ancienne scierie hydraulique a été léguée à la commune de La Tour d'Auvergne dans les années 2000. Après des premières mesures de sauvegarde de l'édifice effectuées par une association loi 1901, la municipalité en place dans les années 2010 a décidé de porter un projet d'écomusée autour de l'énergie hydraulique (droit d'eau et roue à godets présents) avec une remise en état de la machinerie et de la scie verticale. De gros travaux pour sauvegarder le clos couvert ont été engagés. (Rénovation complète de la charpente, de l'ossature et de la couverture en ardoise du pays...) Par manque de financement, ce projet a été abandonné. Depuis 2015, le bâtiment est en vente sur son assise foncière avec le droit d'eau toujours valable. La valeur vénale est estimée entre 40 000 et 50 000 euros. Une partie de la machinerie est encore en place. La roue à godets qui permettait d'entraîner la scie a été déposée et reconstruite à l'identique mais non posée. Hormis l'aménagement intérieur, il reste le raccordement Edf et eau à prévoir ainsi que le système autonome d'assainissement. Sur ces 3 points la commune doit pouvoir intervenir.... Ce bâtiment original offre de nombreuses possibilités pour un artisan d'art ou un atelier qui peut utiliser la force Hydraulique... Sur le plan juridique, au-delà d'une acquisition classique, pour limiter les risques, un contrat location/ vente, un bail à construction ou un bail emphytéotique peut être envisagé. Le service Développement économique

de la communauté de communes « Dômes-Sancy-Artense et la municipalité de La Tour d'Auvergne se tiennent à disposition pour évoquer ce projet"

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce projet et autorise M. le Maire à lancer l'appel à projets. Un premier examen des candidatures sera fait par le conseil municipal au 31 décembre 2020.

Objet: Appel à projet (chalet de chambourguet)

La commune de LA TOUR D'AUVERGNE dispose d'un bâtiment communal, situé au lieudit "Chambourguet", susceptible d'accueillir une activité commerciale ou artisanale. Dans ce cadre, la commune souhaite lancer un appel à projets pour ce bâtiment "Chalet de Chambourguet" :

" Construit par la municipalité en 1968 pour développer la toute nouvelle station de ski de Chambourguet, ce chalet a accueilli un Bar Restaurant jusqu'en 1998. Après la fermeture officielle de la Station, Il était le lieu de rendez-vous pour les chasseurs de la société de chasse. Il est aujourd'hui désaffecté. Implanté sur une parcelle cadastrée D139, en bout de voie RD 616, il est desservi en eau et en électricité. Le Soubassement est en béton, le toit est en bardeaux bitumés, le bardage, les huisseries et une partie de l'ossature sont très dégradés. Ce chalet n'a jamais connu de programme de rénovation. Malgré son mauvais état général, sa localisation, au cœur de l'espace Nordique du Massif du Sancy en fait un bien très prisé par des particuliers qui voudraient le transformer en résidence de villégiature. Depuis 1998, chaque municipalité a connu son lot d'offres d'acquisitions dans cet objectif. A l'heure actuelle, il n'est pas envisagé une cession de ce bien pour un usage privé. D'une emprise au sol d'environ 56m², ce chalet a une valeur vénale estimée autour de 10 000 euros. La valeur du terrain est estimée autour de 5 euros le m². (Cf estimation des domaines du 28/09/2010) A la vue de l'état du bien, il est envisagé une convention de mise à disposition ou un bail à construction dont les conditions et la durée restent à définir.

Le service Développement économique de la communauté de communes Dômes Sancy-Artense et la municipalité de La Tour d'Auvergne se tiennent à disposition pour évoquer ce projet"

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce projet et autorise M. le Maire à lancer l'appel à projets. Un premier examen des candidatures sera fait par le conseil municipal au 31 décembre 2020.

Objet: Recherche d'un médecin

Après le décès du Dr Valette installé depuis 2003, la commune de la Tour d'Auvergne recherche activement un Médecin pour assurer la continuité du service médical sur son territoire.

A ce jour, seul, le Docteur TUDOSE, médecin généraliste à LANOBRE (15) a fait part de son intérêt pour venir s'installer au cabinet médical de La Tour d'Auvergne pour consulter 2 jours par semaine (les mercredis et samedis). Il est donc envisagé d'utiliser les locaux du cabinet médical du Dr VALETTE pour accueillir le Dr TUDOSE, dans l'attente de nouvelles dispositions.

Dans un premier temps, les médecins de Bagnols/Tauves/Le Mont-Dore ont été consultés et sont favorables à cette installation.

Les parties ont convenu de conclure une convention d'occupation précaire, jointe en annexe.

Cette convention est conclue pour une durée de 1 an du 01.10.2020 au 30.09.2021 et sera valable pour les jours de consultation durant cette période pour y exercer l'accueil des consultations médicales les mercredis et samedis.

La commune s'engage à :

* assurer l'entretien bihebdomadaire et à veiller à la bonne propriété des locaux en sollicitant un personnel d'entretien sur la base de 12 heures/mois maximum

* prendre en charge l'abonnement téléphonique et les frais de transfert de la ligne, hors frais de communication.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire et l'autorise à signer la convention précaire avec le Dr TUDOSE, sous réserve de l'autorisation du conseil de l'ordre des médecins.

Objet: Extension hangar communal

M. le Maire fait part au conseil de sa rencontre avec M. Vianney DELESTANG, du Cabinet SMART-ENERGIES, qui souhaite installer des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment existant du hangar communal ainsi que sur une éventuelle extension de ce bâtiment.

Dans un premier temps, Smart Energies se propose de réaliser une étude préliminaire de faisabilité sur la partie construite et sur la future extension. Cette étude sera prise en charge intégralement par la société Smart Energies.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette étude et autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Objet: Centre d'hébergement sportif

M. le Maire expose les faits concernant les bâtiments à hébergements collectifs dont dispose la commune depuis 2007 :

Après des travaux de « modernisation », un des bâtiments concernés par le projet a été utilisé en 2012 et 2013 pour accueillir temporairement l'école primaire communale.

Depuis juin 2013, d'une superficie de 260 m² (dimension extérieure 28m x9.3m) le bâtiment est libre et disponible.

Le Comité d'Auvergne de ski organise très régulièrement des stages d'entraînements dans le massif du Sancy été comme hiver. Le comité, dans un but d'économie recherche des locaux avec autogestion possible. 50 jours de stage environ sont proposés chaque année dans le Sancy selon le niveau et l'âge des pratiquants.

S'appuyant en période scolaire sur le nouveau « pôle Espoir Massif central », les collèges de Besse et Murat (15), les lycées d'Issoire et de Rochefort la création d'une structure d'hébergement dédiée aux pratiquants du comité d'Auvergne de Ski serait un atout supplémentaire surtout en période de vacances scolaires.

Une mutualisation possible avec le Ski Club Etoile des Montagnes et éventuellement d'autres ligues sportives peut être envisagée.

La proximité des pistes de « La Stèle » et du complexe sportif Paul Gayt est un point positif pour le projet.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au conseil, pour ce projet de création d'un centre d'hébergement sportif saisonnier "Paul MARION", de faire réaliser, dans un premier temps, une mission par un architecte pour établir un avant-projet et différents relevés.

M. Paul MARION qui sera mis à l'honneur lors de l'élaboration de ce projet de centre d'hébergement sportif est tout à fait favorable pour soutenir financièrement ce projet et aider à son démarrage.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal est très favorable à ce projet avec des infrastructures qui méritent d'être valorisés, approuve ce programme de travaux et autorise M. le Maire à recruter un architecte et solliciter les subventions correspondantes.

Objet: Implantation Station-Service "CLID"

M. le Maire rappelle que la commune a souhaité étudier la possibilité d'implanter une station-service autonome sur le territoire communal.

Deux sites dégagent un potentiel intéressant au regard des contraintes techniques et des normes actuelles pour ce genre d'installation ("Chez la Bergère" et au carrefour RD 203, délaissé du Conseil Départemental)

Après réflexion, il serait plus judicieux de s'orienter vers le site situé sur la RD 203, parcelle appartenant au Conseil Départemental.

Un certificat d'urbanisme a été déposé et transmis pour instruction auprès de l'ADIT. Dès le retour positif de celui-ci, il conviendra de faire chiffrer réellement tous les travaux de VRD.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'implantation de cette station-service CLID et autorise M. le Maire à signer les documents correspondants.

Objet: Sentier de valorisation du patrimoine historique et géologique

Dans le cadre de la la création d'un sentier de valorisation du patrimoine historique et géologique, une étude doit être diligentée avec :

1 - demande de financement dans le cadre d'une action LEADER, alimentée par des fonds européens (FEADER)

2 - Rédaction de la fiche projet LEADER programme 2014/2020

3 - Rédaction d'un cahier des charges pour cette étude par un comité, composé de Mme Josette RODDE, M. Raymond AMBLARD et M. Alain CONSTANTIN

4 - Consultation d'un cabinet d'études pour le chiffrage de cette opération comprenant :

- * étude d'aménagement d'un sentier d'interprétation La Tour d'Auvergne/Natzy/Saint-Pardoux

- * étude d'aménagement d'un hall d'exposition dans le sous-sol de la mairie

- * étude d'un dossier répondant aux critères du label "petites cités de caractère"

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve ces propositions et autorise M. le Maire à lancer cette étude.

Objet: Travaux assainissement 2020.2021

M. le Maire informe le conseil que le 31 octobre 2019, le conseil municipal a approuvé un programme de travaux de mise en séparatif des réseaux « rte de Tauves » pour un montant de 308 600.00 € HT (maîtrise d'œuvre incluse).

Ces travaux peuvent bénéficier d'aides financières tant du Conseil Départemental que de l'Agence de l'Eau.

Vu le montant de ces travaux, il convient de bien les coordonner entre les différents intervenants (partenaires financiers, service des routes, maître d'œuvre...). Pour ce faire, une réunion de travail est programmée le 14 septembre en mairie. Au vu du bilan de cette réunion, le dossier de consultation des entreprises (DCE) pourra peut-être être lancé fin d'année 2020, début d'année

2021.

M. le Maire souhaitait que le conseil soit informé de ces dispositions, notamment du plan de financement qui devra être approuvé pour le 15 octobre prochain.

2.2. /Plan de financement

Montant des travaux	308 600.00 € HT
Subvention CD (25 %)	77 150.00 €
Subvention Agence Eau (45 %)	138 870.00 €
Subvention éventuelle (plan de relance – 10 %)	30 860.00 €

Il est demandé au conseil de bien vouloir valider ce plan de financement

Objet: Coupes 2021

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'ONF porte à la connaissance de ces collectivités ses propositions d'inscription de coupes.

Au titre de 2021, sur la commune de La Tour, par rapport aux préconisations du document de gestion, sur la section d'Auzat, 3 coupes sont supprimées pour 1 149 m³, conséquence de chablis et dépérissement et une coupe de 547 m³ est prévue sur la section d'Eragne et Foin (année prévue : 2021 – proposition 2024) retard d'exploitation.

Il est demandé au conseil de bien vouloir valider les propositions de l'ONF

Après délibération et à l'unanimité, le conseil valide ces nouvelles propositions

Objet: Défense des intérêts communaux SIAEP Burande Mortagne

M. le Maire fait état de 2 réunions auxquelles il a assisté, accompagné de Christian FERAYROLLES. Lors de ces réunions, les observations qu'ils ont formulées n'ont pas été reprises dans les compte-rendu.

M. le Maire, dans le cadre de la défense des intérêts de la commune, souhaite lister les points lui permettant de revendiquer les droits de la collectivité.

"Considérant :

- Que le territoire de La Tour d'Auvergne fourni historiquement 100% de l'eau potable au SIAEP
- Que depuis 2008 les facturations d'eau ont été multipliées par 2 en moyenne
- Que la qualité de l'eau du plan d'eau de la Tour construit en 1970 doit être préservée dans l'intérêt Touristique du versant ouest du Sancy.
- Que les fontaines du Bourg de La Tour d'Auvergne desservies en eaux potables depuis 1892 constituent un élément fort de notre patrimoine et un réel droit d'eau pour les usagers.
- Que les bâtiments publics et installations sportives communales sont d'utilité publique.
- Que les ressources en eau prélevées sont surabondantes en dehors des périodes de restrictions et sécheresse.
- Que les 600 compteurs de La Tour d'Auvergne et les canalisations sous terraines peuvent justifier la création d'une redevance d'occupation du domaine public.

-Que le SIAEP a déjà fourni dans un esprit de solidarité de l'eau à des collectivités voisines à titre gracieux.

-Que le chalet de Chambourguet doit être alimenté en eau potable.

-Que le SIAEP envisage une connexion entre la branche de La Tour d'Auvergne et la branche de Tauves pour favoriser la création d'une laiterie et le développement de la zone « Agroalimentaire » de la croix haute".

-Que la représentation des communes au SIAEP n'est pas proportionnelle au nombre d'abonnés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite défendre les intérêts communaux de La Tour d'Auvergne et demande au SIAEP l'étude d'une compensation financière. RODP, exonération d'abonnements, de consommation pour les installations publiques et les fontaines...

Si le SIAEP refuse d'engager cette réflexion, le conseil municipal de La Tour d'Auvergne envisage des actions militantes et médiatiques pour défendre les intérêts et les richesses du territoire de La Tour d'Auvergne

Objet: Remboursement frais de scolarité - Année scolaire 2020.2021 -

M. le Maire rappelle, que chaque année, une participation est sollicitée auprès de la mairie de Chastreix au titre des frais liés à la scolarisation des enfants scolarisés à l'Ecole Primaire de La Tour L'évaluation du coût de scolarisation pour l'année scolaire 2019.2020 s'élève à la somme de 22 689.00 € (frais cantine, personnels, sorties piscine, TAP, diverses fournitures, contrôle jeux) pour 60 élèves, soit un coût par élève de 380.00 €.

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir mettre en recouvrement auprès de la mairie de Chastreix la somme de 380.00 € par enfant scolarisé à l'Ecole de LA TOUR pour l'année scolaire 2019.2020.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve cette proposition.

Objet : Subvention complémentaire CCAS

Lors du vote du budget, une somme de 2 403.00 € a été inscrite pour le budget CCAS.

Un complément de 500.00 € doit être prévu pour participer au financement de l'achat de masques, dans le cadre d'une action jeunesse, à destination des collégiens et lycéens domiciliés sur notre commune.

Un virement de crédits doit donc être prévu au budget

Objet: Ouvertures de crédits -

Il y a lieu de procéder à l'inscription de nouveau crédits tant en recettes qu'en dépenses au budget de fonctionnement de la commune

- Cpte 73223 (fds péréquation ressources interco)	+ 7 000.00 € (recettes)
- Cpte 66111 (intérêts emprunts ICNE)	+ 5000.00 € (dépenses)
- Cpte 6238 (divers intervenants)	+ 1 500.00 € (dépenses)
- Cpte 657362 (Subvention CCAS)	+ 500.00 € (dépenses)
- Cpte 7788 (rembt Assurance)	+ 4 600.00 € (recettes)
- Cpte 615221 (Entretien bâtiments)	+ 4 600.00 € (dépenses)

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve cette ouverture de crédits.

Objet: Convention d'adhésion aux missions relatives à la santé et à la sécurité -

M. le Maire rappelle que les collectivités territoriales doivent disposer d'un service de médecine préventive afin d'assurer le suivi médical des agents qu'elles emploient et éviter toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions.

La convention que la commune a signée avec le centre de gestion arrive à expiration le 31.12.2020. Il convient donc de la renouveler, à compter du 01.01.2021 jusqu'au 31.12.2023 pour un montant de 102.00 € par agent.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil valide cette nouvelle convention.

Objet: Modification Emploi du Temps Michèle SAVIGNAT -

Suite au départ en retraite de Monique SEPCHAT, le 1er septembre 2020, adjoint technique à temps complet dont le poste est supprimé dès le 1er septembre 2020 également, il y a lieu d'augmenter l'emploi du temps de Michèle SAVIGNAT, actuellement employée en tant qu'adjoint technique à temps non complet (17.50/35ème) en lui allouant de nouvelles heures (entretien ménager, activités périscolaires) portant ainsi son nouvel emploi du temps à hauteur de :

- 28 h 22 annualisées (29 h 30 sur 36 semaines d'école et 15 h 30 sur les autres 16 semaines)

Il est demandé au conseil de valider le nouvel emploi du temps de Mme SAVIGNAT

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification de l'emploi du temps de Mme Michèle SAVIGNAT qui passe de 17.50/35ème à 28.22/35ème.

Objet: Modification Tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le conseil que, suite au départ à la retraite de Mme Monique SEPCHAT, Adjoint Technique Principal de 2ème classe, il y a lieu de supprimer son poste portant ainsi le tableau des effectifs de la commune de LA TOUR D'Auvergne à 8 postes dont :

- * 1 poste d'attaché territorial à temps complet
- * 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- * 1 poste d'ATSEM 1ère classe à temps non complet
- * 2 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
- * 1 poste d'adjoint technique à temps non complet
- * 1 poste d'adjoint technique à temps complet
- * 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet

Dans ces conditions, il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs avec effet à compter du 1er Septembre 2020.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce nouveau tableau des effectifs de la commune de LA TOUR D'Auvergne à compter du 1er septembre 2020.

Objet: Location Gîte Rural

M. le Maire rappelle que sur les 4 gîtes communaux situés au lieudit "Saint-Pardoux, 3 sont loués à l'année. Il reste donc un gîte qui est destiné à la location saisonnière.

Il est demandé au conseil de bien vouloir envisager la possibilité de louer ce gîte à l'année.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre en location à l'année les 4 gîtes dont dispose la commune.

Objet: Désignations commissions Dômes Sancy Artense

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune doit désigner des élus pour siéger dans des commissions au sein de la communauté de communes Dômes Sancy Artense.

Sont donc désignés, à l'unanimité

- Référent Forêt : Antoine TEILLOT
- Référent agricole : Christian FERAYROLLES
- Référent étude signalétique : Alain CONSTANTIN
- Commission des charges transférées : Christine SEPCHAT et Marine OGHEARD
- Commission Intercommunale d'Accessibilité : Emilie CHABORY

Objet: Désignation membres de la commission de contrôle

M. le Maire informe le conseil que, suite au renouvellement intégral des conseils municipaux, il convient de désigner la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales.

La composition de la commission pour les communes de moins de 1000 habitants est fixée ainsi qu'il suit :

- * 2 membres du conseil municipal
- * 2 délégués de l'administration désignés par le Préfet
- * 2 délégués désignés par la présidente du tribunal judiciaire

Sont donc proposés, à l'unanimité, les membres suivants :

- M. Alain CONSTANTIN, Président, membre du conseil municipal
- Mme Martine BORREL, membre titulaire, membre du Conseil Municipal

- M. François BRUT, membre titulaire, administration
- Mme Martine TREFOND, membre suppléant, administration

- M. Pierre BOYER, membre titulaire, TGI
- M. Guy DELBOS, membre suppléant, TGI

QUESTIONS DIVERSES

* Dernier lot du Lotissement Le grand Mégnaud

Il convient d'engager une réflexion pour minorer le dernier lot restant à vendre en informant, éventuellement, les co-lotis.

* Dégât des Eaux Salle des Fêtes

Patrick MEYNIE fait un récapitulatif des frais que la commune va devoir supporter (sols dans les salles à l'étage, éclairage, sols au rez-de-chaussée). La salle des fêtes peut, à nouveau, être utilisée

* Repas CCAS

Une réunion aura lieu prochainement pour organiser une journée le 11 novembre (commémoration, vin d'honneur et repas anciens)

* Réunion Foire

Une réunion est prévue le 7 septembre à 18 heures.

En fin de réunion, François FERAYROLLES évoque la vétusté de l'éclairage du terrain de foot (intervention entreprise électrique, contact SIEG) et l'organisation du tour de France.